

Plan d'organisation de la surveillance et des secours

La surveillance

- Les surveillants :

- 1 BEESAN sur le bassin 25m
- 1 BEESAN sur le bassin d'apprentissage
- 1 BEESAN sur le bassin 50m
- Les BEESAN doivent s'assurer que toutes les conditions optimales de surveillance sont réunies sur le plan sécurité (lumière, matériel...)

Le personnel de surveillance devra obligatoirement être positionné sur une chaise de surveillance lorsque les élèves sont présents dans l'eau.

Les secours

Situation n° 1

Exemple : petite coupure nécessitant pansement, saignements de nez, etc.

- Le professeur ou le BEESAN chargé du groupe fait sortir les enfants de l'eau.
- L'enfant est soigné par son professeur ou le BEESAN en charge du groupe.
- Il remplit le rapport d'accident.

Situation n° 2

Exemple : plaie nécessitant des points de sutures, malaise, etc..

- Le professeur ou le BEESAN chargé du groupe fait sortir les enfants de l'eau.
- Un deuxième groupe peut être sorti de l'eau afin de mobiliser un autre sauveteur.
- Ce dernier soutiendra le premier intervenant dans ses premiers soins tout en prévenant les secours.
- Ils assureront l'accueil des secours.
- Ils rempliront le rapport d'accident avec le professeur en charge du groupe.
- Au retour des BEESAN, reprise des activités.

Situation n° 3

- Accident grave

Exemple : (inconscience, traumatisme au rachis, etc.)

- Le BEESAN ou le professeur qui voit l'accident alerte ses collègues et intervient.
- Les autres sauveteurs portent assistance à l'intervenant en amenant le matériel de premiers secours (D.S.A, oxygénothérapie) et évacuent les bassins.
- Les secours extérieurs (pompiers) doivent être prévenus le plus rapidement possible (ligne directe).
- Les hôtesse d'accueil suspendent les entrées et facilitent l'accès des secours extérieurs jusqu'au lieu de l'accident.
- Les professeurs accompagnent leurs élèves jusqu'aux vestiaires.
- Les sauveteurs qui interviennent doivent attendre le relais des secours avant de remplir le rapport d'accident avec le professeur en charge de l'élève.
- Après avoir reconditionné le matériel, reprise des activités.

Remarque : Ce schéma d'intervention est un exemple d'organisation des secours. Un bon nombre des actions décrites se déroulent simultanément et ne suivent pas un ordre strictement chronologique. Cette base de travail ne peut se prétendre exhaustive.

Les BEESAN ou tout autre intervenant impliqué dans le processus d'intervention seront habilités à modifier ce schéma (en conservant les contenus) ; ceci en fonction du type d'accident et de sa gravité, du nombre de victimes, du lieu de l'accident.